

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA FONCTION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 79/295 du 12.6.79 /MJT-SGFPT-DFF.21022/11

Portant intégration et nomination de certains candidats du Ministère de l'Economie Rurale dans les cadres de la catégorie A des Services Techniques (Agriculture-Elevage) en tête Monsieur TCHIKAYA Bernard,-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u l'Acte n° 038/PCT-CC du 30.3.1979 portant fondement, organisation et fonctionnement des pouvoirs publics;

(/u la loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut Général des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 60-90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;

(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15-62 du 3.2.62 portant statut Général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des catégorie AI ;

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 67-50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

(/u le décret n° 79/155 du 4.4.1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u la lettre n° 1532/DAAF-SAP du 27 Novembre 1978 du Directeur des Affaires Administratives et Financières du Secrétariat Général à l'Economie Rurale transmettant les dossiers des intéressés

(/u le décret n° 79-154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

.../...

DECRETE ;

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 60-90 du 3.3.1960 susvisé, les candidats dont les noms suivent, titulaires du Diplôme de Docteur Vétérinaire et du Diplôme d'Ingénieur Agronome obtenus à la Havane (CUBA), sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture-Elevage) et nommés aux grades ci-après :

ELEVAGE

Inspecteur Vétérinaire de 4ème échelon Stagiaire, indice 1440 (I.I40)

MM.- TCHIKAYA Bernard, né le 7.9.1949 à Brazzaville
OKOMBO-NGASSAKI Valentin, né vers 1948 à MBendzé (Makoua)
MBOUNGOU-MOUANDA Bernard, né le 29.11.1951 à Iloupanga (Kimongo).

AGRICULTURE

Ingénieur Stagiaire, indice 710.

MM. SITA Eugène, né le 13.7.1951 à Linzolo
KOUTSIMOUKA Daniel, né le 27.12.1953 à Mindouli
MOUASSI-MADZOKO, né le 1.12.1950 à Epéna
BAPOUKO Jean Pierre, né le 17.7.1950 à Brazzaville.

ARTICLE 2°.- Les intéressés sont mis à la disposition du Ministre de l'Economie Rurale.

ARTICLE 3°.- Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 12 JUIN 1979

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le ministre de l'Economie Rurale,

Jean I T A D I.-

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Henri L O P E S.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
SGFPT.DFP	3
DFP.BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
MER	1
SGER	2
DOSSIERS	21
INTERESSES	7
SGCM/BC	2